

République Française
Mairie de SAINTE-COLOMBE
(Rhône)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2024 à 20 H 30

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 20 juin 2024.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Onze) : M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents(tes) au moment du vote (Huit dont deux pouvoirs) :

Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)

M. Jacques PRAT (Pouvoir donné à M. Jean-Pierre MALSERT)

Mme Marion CHOFFEL

Mme Caroline MUSCELLA

M. Yves DELORME

Mme Martine BEGUE

M. Régis BABOIS

M. Jean-Marie DUPLAY

Secrétaire de séance : M. David LESUR

Délibération n° 2024.036 : Vente d'un terrain sis 55, rue Barthélémy Champin à Sainte-Colombe

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-022 du 15 juin 2023, la commune a décidé de procéder à un échange de terrain avec Messieurs Sébastien et Stéphane SIMONELLI via une cession de la parcelle AB812 (49 m²) par échange avec la parcelle AB 813 (34 m²).

L'objectif était ainsi de créer une unité foncière d'ensemble et plus cohérente avec l'organisation du bâti actuel.

Suite à cet échange, Monsieur le Maire propose de vendre l'ensemble de l'unité foncière résultant de cet échange et qui est de la propriété de la commune, soit les parcelles AB 811 (195 m²) et AB 813 (34 m²) pour un prix estimé à 152 500 €.

Il est ainsi précisé que 7500 € seront reversés à l'Agence Emotion immobilier au titre de son mandat de vente et que les fonds qui seront reversés à la commune s'élèveront à 145 000 €.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à entamer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette vente et à signer tout document y afférant.

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Communes ;
- Que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens communaux effectués par la commune ;
- Que toute cession d'immeubles ou de droits immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2024
Reçu en préfecture le 30/06/2024
Publié le
ID : 069-216901892-20240627-2024_0036-DE

Vu l'avis des Domaines en date du 18 août 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la vente du bien sis 55, rue Barthélémy Champin à Sainte-Colombe portant les désignations cadastrales AB 811 et AB 813 pour un prix estimé à 152 500 €
- **DESIGNE** Maître JANEY, Notaire à Sainte-Colombe, pour la rédaction des actes correspondants
- **AUTORISE** le reversement d'une somme de 7500 € à l'Agence Emotion immobilier au titre des frais liés à la vente de ce bien
- **CHARGE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette délibération et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 27 juin 2024

Le Maire,
Marc DELEIGUE



Transmis en Préfecture le : 30/06/2024
Affiché le : 30/06/2024